



Service vie locale

Don d'un ouvrage collection Jacquier à la Faculté de pharmacie de Grenoble

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :

1

Pièce jointe :
- convention

Télétransmis en
préfecture le :

N° d'AR de
la préfecture :
-

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations au maire des compétences optionnelles prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (et en cas d'empêchement aux adjoints dans l'ordre du tableau),

considérant les 1488 ouvrages, propriétés de la commune suite au leg de M Jacquier, accepté à la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 19 avril 1863,

considérant le bon état de ces ouvrages, ne pouvant être pour autant conservés à long terme aux archives municipales,

considérant l'accord de la Faculté de médecine et de pharmacie, gestionnaire du Jardin Dominique Villars, de recevoir le don d'un ouvrage de D. Villars présent dans la collection Jacquier,

décide

Article 1 : de faire don à la Faculté de pharmacie de Grenoble de l'ouvrage référencé au numéro inventaire : 03/1786/grand-8/08 et intitulé *Histoire des plantes de Dauphiné*,

Article 2 : d'accorder ce don sous la condition du référencement intitulé *Leg de la collection de M. Jacquier à la commune de La Tronche*, afin d'assurer la valorisation du leg par M. Jacquier à la commune.

Article 3 : de mettre à disposition gracieusement une salle communale pour organiser à la rentrée scolaire 2025 une conférence autour de Dominique Villars, évènement symbolique pour la remise officielle du don de l'ouvrage.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

